

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LOUDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Date de la convocation
02.07.2024

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,
le huit juillet,
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme MIRault, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX

ABSENTE :

Mme VAUCELLE.

OBJET DE LA DELIBERATION :
Décision modificative budgétaire n° 1

Madame la Vice-Présidente donne lecture des inscriptions budgétaires suivantes à effectuer sur le Budget CCAS 2024 :

BUDGET CCAS	dépenses	recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Chapitre 011 - Charges à caractère général</u>		
60632 - Fournitures de petit équipement	- 756,63	
<u>Chapitre 68 - Dotations aux amortissement et provisions</u>		
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 756,63	

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 2.4. JUIL. 2024.

Publié le : 2.4. JUIL. 2024.....

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20240708-2024-4-13-DE
Date de télétransmission : 24/07/2024
Date de réception préfecture : 24/07/2024